

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

(Convoquée le 02/07/2020)

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. AUSSEL Edmond, Maire,

Présents : M. LECORRE Damien- Mme LISSARRE Michelle-, Mme CHADOURNE Francette- Mme SALVADOR Edwige- - M. BERMOND Laurent- Mme KÖHLER Sandy-

Absents-Excusés :M. PETIT Patrick- Mme PLET Judite- M.RACHOU Clément- M. VINEL Sébastien-

Procurations : M. VINEL Sébastien à M. LECORRE Damien

Secrétaire de séance : M. LECORRE Damien.

=====

M. le Maire a procédé à l'appel nominal des conseillers, a dénombré six conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il est donc passé à l'ordre du jour unique soit l'élection du délégué du Conseil Municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs devant se tenir en septembre.

Le bureau électoral est formé, selon l'article R 133 du code électoral, du maire et des deux conseillers municipaux les plus âgés ainsi que des deux conseillers les plus jeunes soit Mmes LISSARRE Michelle- CHADOURNE Francette- KÖHLER Sandy et M. LECORRE Damien.

Il est rappelé que le délégué et les suppléants sont élus séparément sans débat au scrutin majoritaire à deux tours, premier tour à la majorité absolue et deuxième tour à la majorité relative

En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir rappelé les conditions à remplir pour être candidat, M. le Maire indique qu'il y a lieu d'élire 1 délégué et 3 suppléants

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste complète ou incomplète. Les adjonctions ou suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

1. ELECTION DU DELEGUE

L'appel à candidature est ouvert. Un seul candidat se déclare : M. Edmond AUSSEL.

A l'appel de son nom chaque conseiller a déposé son bulletin de vote sous enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet. Il est ensuite passé au dépouillement.

Résultat du 1^{er} tour

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Monsieur Edmond AUSSEL obtient 8 voix.

Monsieur Edmond AUSSEL né le 13.04.1953 à PEYRILLES (Lot) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

2. ELECTION DES SUPPLEANTS

Après appel à candidature, une liste composée de Mme CHADOURNE Francette, M. BERMOND Laurent et M. LECORRE Damien se porte candidate.

A l'appel de son nom chaque conseiller a déposé son bulletin de vote sous enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet. Il est ensuite passé au dépouillement.

Résultat du 1^{er} tour

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Madame CHADOURNE Francette obtient 8 voix.

M. BERMOND Laurent obtient 8 voix.

Monsieur Damien LECORRE obtient 8 voix.

En cas d'égalité de suffrages pour un même tour de scrutin l'ordre des délégués est établi en fonction de l'âge des candidats.

Ainsi :

Mme CHADOURNE Francette née le 16.01.1953 à Saint Rustice (Haute Garonne) est proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. BERMOND Laurent né le 23/02/1984 à l'Union (Haute Garonne) est proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. LECORRE Damien né le 23/11/1984 à SAINTES (Charente-Maritime) est proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal d'élection est dressé et clos à 18 heures 55 minutes et après lecture, signé et clos par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Les conseillers,